

# CONVENTION

## Demi-journée de découverte de la VOIE PRO

**ARTICLE 1 :** La présente convention de mini stage est établie, dans le cadre de l'orientation :

Entre le **Lycée Professionnel et Technologique Saint Jacques de Compostelle** - Poitiers  
Représenté par Mme Myriam GIRET, Chef d'Etablissement

Et l'**établissement d'origine de l'élève** :

Tél :  
Mail :  
Représenté par :  
en qualité de :

**ARTICLE 2 :** Elle concerne le stage effectué par l'élève :

**NOM Prénom de l'élève :**

Né (e) le :

Adresse :

Classe :

**ARTICLE 3 :** Cette convention devra être communiquée à l'élève et à son représentant légal qui devront déclarer en avoir pris connaissance. Le stage ne pourra se dérouler que si les conventions tripartites sont visées et signées par l'ensemble des signataires.

**ARTICLE 4 :** Ce mini-stage a pour objectifs de sensibiliser l'élève au fonctionnement du Lycée, de lui faire connaître les sections proposées en vue d'une éventuelle orientation.

**Formation(s) concernée(s) :**

**Date (s) :**

**ARTICLE 5 :** Durant la journée du stage, l'élève visiteur est soumis aux règles en vigueur au Lycée Saint Jacques de Compostelle, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

**ARTICLE 6 :** L'élève en stage demeure rattaché à l'établissement scolaire d'origine. Pour cette raison, le responsable de l'établissement d'origine et le chef d'établissement du Lycée Saint Jacques de Compostelle se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique, les dispositions propres à les résoudre, notamment en cas de manquement à la discipline. En cas d'absence, le chef d'établissement du Lycée Saint Jacques de Compostelle s'engage à prévenir le responsable de l'établissement d'origine de l'élève.

**ARTICLE 7 :** L'assurance contractée par le Lycée Saint Jacques de Compostelle couvre les risques d'accidents pouvant survenir pendant le stage. Les risques pouvant survenir pendant le trajet seront couverts par l'assurance personnelle du stagiaire, ou celle contractée par l'établissement d'origine.

En cas d'accident survenu au stagiaire, soit au cours du stage, soit au cours du trajet, le chef d'établissement du Lycée Saint Jacques de Compostelle s'engage à faire parvenir toutes les déclarations dans les meilleurs délais au représentant de l'établissement d'origine.

## CONDITIONS DE STAGE

**ARTICLE 8 :** L'élève stagiaire sera présent au Lycée Saint Jacques de Compostelle  
2 avenue de la Révolution  
86000 Poitiers

**JOUR(S) ET DATE(S) :**

**HORAIRES :**

L'élève stagiaire devra se présenter à l'**accueil** du Lycée Saint Jacques de Compostelle à **7H45**.

où il sera accueilli par **Mme Laetitia QUENEAU**

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Le responsable de l'établissement d'origine

NOM Prénom :

Fonction :

Signature :

A Poitiers, le \_\_\_\_\_

Myriam GIRET  
Chef d'Etablissement

P/O Laetitia QUENEAU  
DDFPT



---

Pris connaissance le :

Signature de l'élève :

Signature du représentant légal :